

Le SNITEM soutient le développement de l'interopérabilité, condition au déploiement de la télémédecine

Paris, le 1^{er} avril 2010 - Le SNITEM¹ salue la tenue en France du 10^e Connectathon européen, du 12 au 16 avril prochain à la Cité Mondiale de Bordeaux. Cet événement organisé par IHE² Europe et Interop'Santé participe de la mise en œuvre concrète de l'interopérabilité entre les systèmes d'information de santé, étape indispensable au partage et à l'échange de l'information médicale entre professionnels de santé.

La communication entre systèmes d'informations de santé, tels que les dossiers médicaux informatisés, passe par l'utilisation de standards techniques communs au niveau international. A l'initiative d'IHE Europe, le Connectathon est devenue le principal événement permettant aux industriels de tester la conformité de leurs systèmes avec ces standards, c'est-à-dire leur « interopérabilité ».

Le SNITEM a souhaité s'associer en tant que partenaire à cette manifestation d'envergure européenne, qui réunira plus de 300 ingénieurs et dont la première édition s'était déjà déroulée en France. Le syndicat salue également le soutien apporté par l'ASIP³ au 10^e Connectathon, car il souligne l'attention portée par l'agence nationale aux enjeux de l'interconnexion.

Cet effort de mise en conformité technique ainsi qu'un cadre légal sont les conditions indispensables au déploiement de la télémédecine, que le SNITEM appelle de ses vœux. Le syndicat espère ainsi l'entrée en vigueur prochaine de l'article 78 de la loi HPST⁴, qui doit définir les actes de télémédecine, leurs conditions de mise en œuvre et de prise en charge.

De nombreux adhérents du SNITEM sont concernés au premier chef par l'interopérabilité. Elle conditionne en effet l'adaptation de nombreux dispositifs médicaux (tels que les appareils d'imagerie, les solutions de monitoring...) aux

réalités de la coopération entre professionnels de santé. L'interconnexion des systèmes d'information favorise l'échange d'information entre médecins de différentes spécialités et opérant sur différents sites, afin d'éviter les complications notamment chez les patients atteints de plusieurs pathologies chroniques.

Plus d'informations sur www.connectathon2010.org.

¹ SNITEM : Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales

² IHE : Integrating the Healthcare Enterprise

³ ASIP : Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé

⁴ Loi HPST : Loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires" du 21 juillet 2009

A propos du SNITEM

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux. Il fédère plus de 240 entreprises, constituant un tissu industriel dans le domaine des dispositifs et des technologies de santé : PME-PMI, grands groupes français, européens et internationaux. En juin 2008, à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle, le SNITEM a décidé d'ouvrir ses portes à l'ensemble des acteurs issus des NTIC impliqués dans la Santé. Le SNITEM est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics. www.snitem.fr.

Contact presse :

Presse-Papiers

Guillaume de Chamisso

Tél : 01 77 35 60 99 - 06 28 79 00 61

guillaume.dechamisso@pressepapiers.fr